

Gazette institutionnelle de l'April

#2 printemps 2025

Bonjour,

L'objectif de cette « gazette » est de résumer, de manière concise, les actions de l'April et les informations importantes relatives au plaidoyer politique pour le logiciel libre.

Un tel format, en complément de nos lettres d'information générale régulière, vous est-il utile ? Le contenu, tant dans la forme que dans le fond, vous semble-t-il adapté ? Trop long ? Trop concis ? etc.

Une de nos motivations est de vous proposer un document facile à partager qui puisse intéresser au sein de vos structures : associations, administrations, collectivités, entreprises....

Grâce à vos retours, nous espérons, au fil des éditions, continuer à améliorer cette nouvelle gazette institutionnelle.

Au programme de ce deuxième numéro :

L'État doit créer et maintenir une forge publique des codes développés par l'administration

Des précisions sur l'obligation de certification des logiciels de caisse

Nouvel Open bar Microsoft à l'Éducation nationale

Longue vie au collectif France Numérique Libre

Nouveaux statuts plus inclusifs et rapport d'activité 2024 de l'April

Bilan de Libre en Fête 2025

Une période riche en évènements

La revue de presse

Faire connaître l'April

L'État doit créer et maintenir une forge publique des codes développés par l'administration

Le directeur général de la recherche et l'innovation du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a adressé, mardi 15 avril 2025, un courrier aux administrateurs et administratrices de données, algorithmes et codes sources (ADAC) afin qu'ils et elles dressent un état des lieux des risques de perte ou d'accès aux données et logiciels aux États-Unis, dans le but d'élaborer des solutions nationales. Occasion pour l'April de rappeler que ces enjeux de souveraineté nécessitent la création d'une forge publique, maintenue par l'État, des logiciels libres développés par l'administration.

Lire le [communiqué de l'April](#)

Délais de mise en œuvre et précisions sur l'obligation de certification des logiciels de caisse

L'article 43 de la loi de finances 2025 a supprimé la faculté, pour les éditeurs et intégrateurs de logiciels de caisse, d'attester eux-mêmes de la conformité de leur solution à la loi. L'administration a mené des consultations, auxquelles l'April a contribué, afin de mettre à jour sa doctrine fiscale et de préciser les délais d'application. Ce qu'elle a fait le 16 avril 2025.

L'essentiel à en retenir :

- › Jusqu'au 31 août 2025, les attestations restent valides et il est toujours possible d'en délivrer. Du 1er septembre 2025 au 28 février 2026, « tout logiciel ou système de caisse utilisé par un assujetti devra avoir fait l'objet d'une demande de certification de la part de son éditeur ». Enfin, à partir du 1er mars 2026, la certification des logiciels de caisse sera obligatoire.
- › Il sera possible d'envisager des certifications « communautaires », par exemple porté par une association ou une fondation.

Rappelons enfin qu'une loi pouvant défaire ce qu'une autre loi a fait, nous pourrions porter, dès la prochaine loi de finances, une proposition d'amendement pour réinstaurer le dispositif d'« attestation individuelle ». À ce titre, il est intéressant de noter que des parlementaires ont proposé des amendements en ce sens lors du projet de loi « de simplification de la vie économique », malheureusement déclarés irrecevables.

[Retrouvez nos dernières publications sur ce sujet](#)

Nouvel Open Bar Microsoft : le ministère de l'Éducation nationale va-t-il enfin commencer sa cure de désintox ?

Malgré sa « stratégie numérique pour l'éducation pour 2023-2027 », qui laissait entendre une forme de priorité au logiciel libre, l'Éducation nationale a attribué, en mars, un accord-cadre de 4 ans portant sur une « concession de droits d'usage à titre non exclusif de diverses solutions de type Microsoft ou équivalent [...] », pour un montant maximal de 152 millions d'euros. Parallèlement, la direction de l'École polytechnique avait acté, sans concertation, la migration de ses données vers l'offre Microsoft 365.

À quand une cure de désintox ?

[À lire sur le site de l'April](#)

Longue vie au collectif France Numérique Libre

France Numérique Libre est un collectif informel de responsables informatiques de collectivités territoriales (régions, départements, communes, syndicats intercommunaux...) autour des logiciels libres. Il a officiellement été inauguré le mardi 1er avril 2025. L'inscription, gratuite, se fait sur demande.

Les collectivités ont un rôle central à jouer dans la diffusion des usages du logiciel libre dans les services publics. En favorisant la mutualisation des savoir-faire et des pratiques, ce collectif s'inscrit pleinement dans cette ambition. Il s'agit, en cela, d'une très belle initiative. L'April ne peut que chaudement encourager les responsables informatiques de collectivités territoriales à le rejoindre.

[Plus d'information sur le site de l'April](#)

Nouveaux statuts plus inclusifs et rapport d'activité 2024 de l'April

Samedi 15 mars 2025, l'April a tenu son assemblée générale ordinaire, durant laquelle a été adopté son rapport d'activité 2024. Une assemblée générale extraordinaire s'est également tenue, l'objectif étant de mettre à jour les statuts de l'association, ce qui n'avait pas été fait depuis 20 ans. Il s'agissait notamment de les mettre en cohérence avec le travail engagé depuis plusieurs années concernant l'inclusivité.

- › [Plus d'information sur cette mise à jour des statuts](#)
- › [Lire le rapport d'activité 2024](#)

Bilan de Libre en Fête 2025

L'édition 2025 du [Libre en Fête](#), partout en France du 8 mars au 6 avril, s'est officiellement terminée le 6 avril 2025. Plus de 160 événements de découverte du logiciel libre et de la culture libre à destination du grand public ont été proposés partout en France dans le cadre de cette initiative. Nous tenons à remercier très chaleureusement toutes les personnes et les organisations qui ont proposé ces événements : leur action a permis de sensibiliser de nouveaux publics à nos enjeux.

Une période riche en évènements

La période de mai/juin est une période [riche en évènements](#). L'April sera présente à certains d'entre eux.

- › L'April était présente avec un stand et une conférence aux Rencontres Professionnelles du Logiciel Libre (RPLL) jeudi 15 mai 2025 à Lyon
- › L'April présente au Faire Festival jeudi 22, vendredi 23 et samedi 24 mai 2025 à Toulouse
- › L'April présente aux Journées du Logiciel Libre (JDLL) les 24 et 25 mai 2025 à Lyon
- › Rencontre April vendredi 30 mai 2025 dans les locaux de l'April (Paris 14e)
- › L'April participera au village des Geekfaeries du 6 au 8 juin (Selle-sur-Cherre)
- › Le [State of the Map](#) France, conférences et ateliers OpenStreetMap, du 13 au 15 juin à Tours

La revue de presse

La revue de presse fait partie du travail de veille mené par l'April dans le cadre de son action de défense et de promotion du logiciel libre. Les positions exposées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne rejoignent pas forcément celles de l'April.

Nous vous proposons ci-après une sélection d'articles :

- › [La Commission européenne inflige d'importantes amendes à Meta et Apple, les premières dans le cadre du règlement visant à limiter le pouvoir des géants du numérique](#), Le Monde avec AFP, le 23 avril 2025
- › [Un hackathon dédié aux outils collaboratifs open source pour l'Etat](#) (du 2 au 4 juin à l'ENS de Paris), Véronique Arène, Le Monde Informatique, le 30 avril 2025
- › [Pourquoi faut-il défendre Wikipédia ?](#), Emma Bougerol, Basta!, le 7 mai 2025
- › [L'open source, "une stratégie financière de premier ordre"](#), Thierry Noisette, *L'esprit Libre*, ZDNET, le 9 mai 2025

Retrouvez l'ensemble de [la revue de presse de l'April](#)

Faire connaître l'April

L'April mène un important travail de promotion et de défense du logiciel libre, grâce à l'action de ses bénévoles et de son équipe salariée. Elle a fait le choix d'un financement basé sur la cotisation de ses membres et sur les dons afin de garantir son indépendance.

Faites connaître l'April auprès de vos équipes, auprès d'autres entreprises, associations, collectivités ou partenaires. Et encouragez-les à nous soutenir.

Nous ne vous proposons pas de message type. Vous connaissez l'April, ses actions, les enjeux qu'elle défend. Vos propres arguments seront bien plus efficaces pour expliquer l'importance de notre association.

Pour suivre nos actions au quotidien :

- › [inscription à liste-infos@](#) (via l'espace membre). Cette liste est dédiée à la diffusion d'informations en rapport avec le logiciel libre ou les activités de l'April, trafic limité à quelques courriels par semaine
- › [le flux RSS de notre site web](#)
- › [Notre compte Mastodon](#). Vous pouvez vous créer un compte Mastodon [sur notre instance Chapril](#)

Contact

- › L'ensemble de l'équipe : bonjour@april.org
- › Étienne Gonnu, chargé de mission affaires publiques pour l'April : egonnu@april.org

Document sous Licence Art Libre version 1.3 ou ultérieure, CC BY-SA version 2.0 ou ultérieure et GNU FDL version 1.3 ou ultérieure.